

# Règlement Intérieur Fémina Sport Amiens

Modifié et approuvé lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2013

**FEMINA SPORT AMIENS**, est une association Loi 1901 affiliée à la l'Union Française des Œuvres Laïques de l'Education Physique (UFOLEP) ayant pour objet la pratique de la gymnastique artistique et la promotion des activités physiques, sportives, éducatives et de loisir

## FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Le fonctionnement administratif de l'association est assuré par 15 bénévoles, constituant le comité d'administration et élus lors de l'assemblée générale annuelle. Ceux ci assurent la mise en œuvre des orientations prises lors des assemblées générales.

Les membres du conseil d'administration élisent en leur sein le bureau exécutif composé au maximum de 6 personnes : Président(e), vice président(e), secrétaire, trésorier(e)..... et qui a un rôle d'administrateur de la gestion quotidienne de l'association.

Le Conseil d'Administration se réunit 5 fois au minimum par an et le bureau exécutif autant de fois que nécessaire. Des commissions sont constituées de membres du conseil d'administration et/ou autres bénévoles et destinées à couvrir tous les besoins générés par les différentes actions menées par le club ;

à ce jour, les commissions existantes sont définies de la manière suivante:

- Matériel et équipements
- Vêtements et costumes
- Evènements et manifestations
- Communication interne et externe
- Finances et subventions
- Suivi des adhérents
- Buvette
- Secrétariat

Chaque commission est dotée d'un référent, membre du conseil d'administration qui s'engage au moins pour la saison sportive. Il gère la commission et est garant des décisions prises en réunion du conseil d'administration

## FONCTIONNEMENT AUTRE

### Article 1 . Obligations administratives

**Le membre actif ou « adhérent »** est tenu de fournir, au moment de son inscription ou de sa réinscription, **un dossier complet** comprenant 1 fiche d'inscription signée, 1 certificat médical de moins de 3 mois mentionnant « non contre indication à la pratique de la gymnastique », 1 photo, 1 enveloppe timbrée et le règlement de la cotisation annuelle (adhésion +licence +assurance), ainsi qu'un chèque caution de 50€ (**uniquement pour les compétitifs**) en cas de forfait tardif ou non justifié. L'adhérent ne peut participer aux entraînements qu'après avoir rempli ces conditions. **L'adhésion à FEMINA SPORT AMIENS n'est effective qu'après le règlement de la cotisation (un cours d'essai est proposé pour les nouveaux adhérents avant l'inscription obligatoire au 2<sup>ème</sup> cours).**

- ✓ Aucun remboursement de cotisations, sauf en cas de force majeure et sur demande écrite, **si accident survenu lors d'entraînement dans le club** ou déménagement hors du département.

### Article 2 . Accès aux salles

- ✓ Les salles ne sont ouvertes que 15 mn avant l'heure du cours. Les entraînements **commencent à l'heure** : les athlètes doivent être présents **dans la salle en tenue** pour le début du cours (prévoir

d'arriver 5 minutes à l'avance pour se changer dans les vestiaires). Ils ne doivent en aucun cas pénétrer sur l'aire d'évolution sans un entraîneur.

- ✓ Tout gymnaste en retard de plus d'¼ heure ne pourra participer au cours sauf autorisation préalable
- ✓ Pour le bien-être de tous et le bon déroulement des cours, sauf pour les cours des Jardins d'Enfants et Baby-gym, la présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours (des semaines « portes ouvertes » sont organisées, voir le tableau d'affichage en début de saison pour les dates)

Pour des raisons d'hygiène et d'entretien, le port de chaussures autre que des chaussons de gymnastique est strictement interdit sur les tapis et praticable.

Les parents accompagnés de jeunes enfants sont priés de les surveiller afin qu'ils n'aillent pas sur les tapis ou à proximité d'agrès.

Tout retard des parents sera facturé au prix de 2,50 € le ¼ heure tant pour les stages que pour les entraînements.

### **Article 3 . Déroulement des cours**

L'inscription à un cours suppose une participation assidue aux cours. En cas d'absence, la famille est tenue d'informer le club le plus rapidement possible : le n° de téléphone (avec répondeur) est le même pour les 2 salles : 03 22 44 57 82.

Les horaires des cours doivent être respectés, et les retards justifiés. Passé le délai de 15 minutes, le ou la gymnaste pourrait ne pas participer au cours.

**Dans le cadre d'activités extérieures aux lieux d'entraînements habituels** et liées aux activités pour laquelle « l'adhérent non majeure » est inscrit(e), l'autorisation demandée par le club devra être remise signée par le représentant légal avant la sortie envisagée.

### **Article 4 . Tests compétitifs et loisirs**

- ✓ **Compétitifs** : des tests sont organisés dans le courant de la saison sportive : ils sont obligatoires pour les groupes « compétition ». Ils servent à évaluer les niveaux et les progrès réalisés.
- ✓ **Loisirs** : 3 mini olympiades (1 pour les groupes Petite enfance) sont organisées sur une saison sportive ; elles permettent de suivre l'évolution gymnique tant pour les parents que pour l'équipe d'encadrement

### **Article 5 . Stages**

Des stages payants sont organisés pour tous les groupes sauf Jardins d'Enfants et Baby Gym et ce pendant les petites vacances scolaires (sauf pour les vacances de Noël) et selon un planning établi en début de saison pour les vacances d'été. Affichage dans les salles 2 ou 3 semaines avant les dates prévues. Pour assurer l'organisation de ces stages, les gymnastes sont invités à s'inscrire et le coût réglé obligatoirement avant le début des stages.

Les stages sont réservés en priorité aux gymnastes adhérents au club et leur famille. En fonction des places restantes, et à J-7 du début des stages, ouverture aux extérieurs qui devront réaliser l'inscription complète et régler le coût de la licence en sus du prix du stage tarif « extérieur ».

### **Article 6 . Vestiaires**

Les gymnastes doivent **obligatoirement** déposer leurs vêtements aux vestiaires. **Ils sont seuls autorisés à s'y rendre** (sauf dérogation pour les parents des « petits » à St Pierre et selon affichages).

- Les parents des Groupes
  - ✚ « Jardin d'enfants » participent au cours
  - ✚ « Baby gym » *peuvent* assister au cours mais surtout n'interviennent en aucun cas sur le cours
- Pour les autres cours :
  - ✚ Eveil Gymnique, Pré Poussin, Initiation
- soit, vous laissez les enfants en bas de l'escalier : un cadre est présent dans les vestiaires
- soit, vous attendez dans le hall ou dans l'espace aménagé à cet effet dans les vestiaires à l'étage ; cette possibilité est ouverte aussi au cours des Baby Gym ; rien ne vous oblige à rester le temps du cours

**Petite info : les enfants (frères / sœurs ....) sont sous la responsabilité des adultes présents (parents, nounoux, mamie, papy .....**)

Le club déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol, les gymnastes sont invités à prendre des précautions (en rangeant par exemple leurs affaires dans un sac) et n'apporter aucun objet de valeur : bijoux, jeux informatiques, etc ...

Le retour aux vestiaires à la fin du cours ne peut se faire qu'avec l'autorisation d'un des cadres qui assure la surveillance entre les changements de cours.

### Article 7 . Absence

- Chaque gymnaste inscrit dans un groupe compétitif s'engage à participer à toutes les compétitions pour lesquelles son équipe est engagée, une absence inopinée pénalisant l'équipe entière voire le club en cas d'obligation de "déclarer forfait" ; dans ce cas, encaissement du chèque « caution » de 50€
- Pour tous :
  - toute absence prévue doit être signalée suffisamment longtemps à l'avance pour permettre toute réorganisation possible ainsi que toute absence inopinée
  - Toute absence prolongée pour cause de maladie ou inaptitude doit être justifiée par un certificat médical ainsi que l'aptitude à reprendre la gymnastique.

### Article 8 . Responsabilité en dehors des cours

- ✓ La responsabilité de FEMINA SPORT AMIENS n'est engagée qu'à partir de la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur aux horaires prévus et non dès sa présence dans le gymnase. Les parents sont invités à accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de gymnastique afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur. Il en est de même à la fin du cours.
- ✓ Les déplacements sur les lieux des compétitions sont effectués sous la responsabilité des parents et à leur charge.

### Article 9 . Comportement

Toute personne pénétrant dans les locaux du club s'interdit tout comportement, geste ou parole pouvant porter atteinte au respect de l'autre ou causer des dommages volontaires aux installations. Dans ce cas, les dégradations seraient alors à leur charge.

Il est interdit d'apporter tout objet dangereux, susceptible d'occasionner des blessures.

Un certain comportement, moral et physique est par ailleurs attendu de la part des gymnastes, tant en entraînement qu'en compétition, en particulier :

Pour les compétitifs :

- ✓ respect des juges, cadres et organisateurs,
- ✓ la tenue de compétition pour une équipe est obligatoire (justaucorps **identique** pour les filles, short, sokol et léotard **identiques** pour les garçons),
- ✓ lors des tests et au cours de la semaine précédant les compétitions : port de la tenue de compétitions pour les filles et les garçons,
- ✓ esprit d'équipe et solidarité entre gymnastes

Pour tous les gymnastes y compris les groupes « Petite Enfance » et les groupes « Loisirs » :

- ✓ hygiène, les cheveux doivent être **correctement attachés** (prévoir des élastiques, pas de bandeau) ainsi que les lunettes si besoin. **FEMINA SPORT AMIENS** ne peut, en aucun cas, être responsable de bris de lunettes,
- ✓ se déshabiller et aller déposer obligatoirement les vêtements aux vestiaires
- ✓ avoir une tenue correcte : tee shirt/legging/short, et adaptée à la pratique de la gymnastique : pas de jean, de pantalon ou short à fermeture éclair, pas de bague/bijou qui endommage la matériel
- ✓ être assidu et ponctuel au cours de gymnastique
- ✓ chewing gum interdit,
- ✓ ne pas utiliser votre téléphone : celui-ci est réservé pour les urgences
- ✓ ne pas oublier de prendre et de reprendre sa bouteille d'eau à la fin du cours
- ✓ se nourrir suffisamment avant chaque entraînement

### Article 10 . Divers

- ✓ Par mesure de sécurité pour tous, la circulation et le stationnement dans l'impasse de Fémina/St Pierre menant à la salle et dans la cour du gymnase Winston Churchill, **sont strictement interdits**.
- ✓ Les photos et les films dans l'enceinte des salles d'entraînement sont strictement interdits par des personnes non habilitées par le Comité de Direction.

### RESPECT DU REGLEMENT

Dès sa demande d'inscription ou de ré affiliation, **tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de FEMINA SPORT AMIENS**

Tout manquement au présent règlement, donne lieu à réprimandes, voire exclusion du club selon la procédure suivante :

Avant la décision éventuelle de radiation ou d'exclusion, l'intéressé est invité à fournir des explications écrites et adressées au président de l'association. Il peut se faire assister si nécessaire. Le Conseil d'Administration s'engage en cas de radiation ou d'exclusion à motiver sa décision auprès de l'intéressé.